

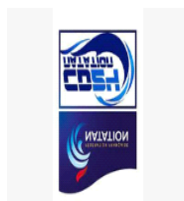


PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CERLCE DES NAGEURS DE BERGERAC du 29 NOVEMBRE 2025

Ordre du jour :

Accueil des participants et émargements

- Rapport moral du Président et perspectives
- Bilan sportif de la saison précédente
- Bilan financier et approbation des comptes
- Election des membres souhaitant intégrer le bureau et/ou conseil d'administration, conformément aux articles 9 et 10 des statuts en date du 20 mai 2019
- Questions diverses





PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CERLCE DES NAGEURS DE BERGERAC du 29 NOVEMBRE 2025

Les membres de l'association Cercle des Nageurs de Bergerac se sont réunis en Assemblée Générale Originale, à la salle Jean Barthe à BERGERAC, le samedi 29 novembre 2025 à 16 h 00, sur convocation adressée par mail le 15 novembre 2025, dans les formes et délais conformément aux dispositions statutaires.

Pour rappel, cette Assemblée Générale Originale intervient dans la mesure où le quorum défini par les statuts du club, n'a pas été atteint lors de la dernière assemblée intervenue le 14 novembre 2025.

De sorte que conformément à l'article 13 des statuts en date du 20 mai 2019, cette nouvelle Assemblée Générale Ordinaire a pu valablement se tenir, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Elle est présidée par M. Philippe POUCKET qui ouvre la séance à 16 h 08.

Mme Aurore GUIET exerce la fonction de secrétaire de séance et Mme Florence GACHE représente la fonction de trésorière.

M. Baptiste GACHE est également présent en tant qu'entraîneur principal du club.

M. Philippe POUCKET précise que les 26 personnes présentes ou représentées à l'assemblée ont signé la feuille d'émargement, annexée au présent procès-verbal.

Il remercie toutes les personnes présentes et notamment M. Christophe DAVID BORDIER adjoint au Maire, ainsi que M. Laurent PASCAUD, Président du Comité Départemental de la Dordogne (CD24).

Il remercie ensuite la Ville de Bergerac, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB), le Conseil Départemental de la Dordogne et l'Agence National du Sport (ANS) pour les aides financières, le prêt de locaux et de matériel, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Il remercie les sponsors du club, tels que le Centre Leclerc La Cavaille, Maître PRUNILLE et Intersport.

Il remercie enfin les différentes entités de la natation telles que la Fédération Française de Natation (FFN) et la Ligue de Nouvelle Aquitaine (LNA) et précise que depuis la saison dernière le club est affilié à la Fédération Française du Handicap (FFH).

Nous saluons également l'implication de deux nos nageurs au sein du conseil Municipal des Jeunes, bravo à Lylou QUEHEN pour sa récente intégration et Ernest PHILIPS, pour le renouvellement de son engagement.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CERLCE DES NAGEURS DE BERGERAC du 29 NOVEMBRE 2025

I – Approbation du Procès-Verbal de l’Assemblée Générale du 12 octobre 2024 :

Pour 26 voix

Abstention 0 voix

Contre 0 voix

Adopté à l’unanimité

II – Rapport moral et Perspectives :

Le bilan moral et les perspectives sont annexés au présent procès-verbal.

III – Bilan sportif de la saison 2024/2025 :

L’assemblée est informée par M. Baptiste GACHE, en sa qualité d’entraîneur principal, que lors de la saison dernière nous comptons 35 à 38 compétiteurs toutes catégories confondues.

Cette année, M. Paul MOUNIER assure la fonction de stagiaire Moniteur Sportif de Natation (MSN) et M. Julien BRUXELLES, complète l’équipe des encadrants.

De plus, à partir du 1^{er} janvier 2026, la catégorie des Avenirs/Benjamins deviendra la catégorie « U13 », tandis que celle des Juniors deviendra la catégorie « U18 ».

Deux nageurs juniors se sont qualifiés à des championnats de France : Gaëtan TARISSE et Dorian SIMON-DUFAU.

M. Laurent PASCAUD rappelle que Dorian SIMON-DUFAU obtint une sélection pour les championnats de France en Eau Libre, auxquels il n’a pas souhaité prendre part.

Le bilan sportif est annexé au présent procès-verbal.

IV – Bilan financier et approbation des comptes :

Le compte de résultat définitif est annexé au présent procès-verbal avec un résultat de 7904 €

Mme Florence GACHE, Trésorière, précise qu’en réalité nous ne sommes pas autant « en positif » car nous avons dû procéder à des recadrages comptables. Exemple de la bourse emploi utilisée pour rémunérer Baptiste, perçue avec 2 mois de retard, alors que l’exercice comptable était clôturé et de l’augmentation de 10 € de la part fédérale de la licence en 2 ans.

Les principaux postes « RECETTES / DEPENSES » ont été présentés.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CERLCE DES NAGEURS DE BERGERAC du 29 NOVEMBRE 2025

Il a été rappelé que les charges s'accroissent, alors que les subventions baissent ou disparaissent.

Il serait souhaitable que la bourse emploi puisse être revalorisée car la somme de son versement reste identique depuis un certain nombre d'années alors que le salaire de Baptiste a été augmenté. De plus, nous devons engager une participation financière plus importante pour les week-ends de compétition et ce compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, ce qui nous mène à envisager une nouvelle proposition tarifaire, qui serait un forfait à la nuitée de 15 €.

M. Christophe DAVID BORDIER indique que les versements des subventions déposés avant la date limite du 31/12/2025, interviendront après les élections, soit aux alentours du mois d'avril ou mois de mai 2026, sans avoir de grandes attentes par le bais du département du sport.

A cela, M. Laurent PASCAUD rappelle qu'une demande à propos du milieu naturel (eau libre), cela reste un axe accueilli plus favorablement. Il souligne également que sur le bilan prévisionnel nous avons + 5000 € de demande à la Ville et + 2500 € pour les demandes de subvention PST/PSF et le fait que nous ajoutons la ligne « mise à disposition de biens gratuits » concernant les lignes d'eau de la piscine. Ainsi que le bénévolat fait maintenant partie du chiffre d'affaires.

En l'absence d'autres questions, le bilan financier et l'approbation des comptes sont mis au vote.

Pour 26 voix

Abstention 0 voix

Contre 0 voix

Adopté à l'unanimité

V – Election des membres :

Philippe termine en remerciant l'ensemble des bénévoles qui se sont investis au sein du conseil d'Administration et du Bureau, mais également les personnes qui viennent aider ponctuellement lors de nos manifestations (tenue de la buvette, présence dans les vestiaires lors des compétitions, installation de matériels lors des manifestations sportives, etc.).

Il rappelle enfin que 26 adhérents ou représentants en vertu d'un pouvoir, ont signé la liste d'émargement et que nous sommes aujourd'hui sept membres au Bureau de l'association. Deux membres du Bureau : Mme Karine LESCURE et M. Xavier PICARD, ont démissionné après avoir quitté la région et d'après nos statuts, nous avons coopté deux membres pour intégrer le conseil d'Administration de l'association.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CERLCE DES NAGEURS DE BERGERAC du 29 NOVEMBRE 2025

Il présente les deux personnes qui ont candidaté pour intégrer le Bureau :

- Mme Florence GACHE, en tant que candidate au poste de Trésorière
- Mme Christelle QUEHEN, en tant que candidate au poste de Trésorière adjointe

D'autres candidatures seraient possibles aujourd'hui mais aucun volontaire n'est recensé parmi l'Assemblée.

La liste est mise au vote à bulletin secret.

Après le dépouillement, M. Philippe POU CET annonce les résultats :

26 voix pour l'ensemble des candidats

Election à l'unanimité

Il présente donc les membres du nouveau Bureau :

- M. Philippe POU CET, en tant que Président du club
- Mme Aurore GUIET, en tant que Secrétaire
- Mme Florence GACHE, en tant que Trésorière
- Mme Christelle QUEHEN, en tant que Trésorière adjointe

Ainsi que les différents membres du conseil d'Administration :

- Mme Martine SANCHEZ
- M. Erwin NODENSCHNEIDER
- Mme Mireille GARDIENNET
- Mme Jackie LEY
- Mme Sandrine GRANGIER

VI – Questions diverses :

M. Philippe POU CET rappelle que nous avo我们有 décidé d'intégrer au règlement intérieur du club, une nouvelle proposition tarifaire concernant les déplacements en compétition qui vise à proposer aux parents un tarif de 15 € par nuitée, qui comprendra la nuit en hébergement de type Appart'hôtel ou Air Bnb avec les repas dont la gestion incombera à une personne extérieure ou non à la compétition. Ce système devrait être appliqué dans la mesure du possible.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CERLCE DES NAGEURS DE BERGERAC du 29 NOVEMBRE 2025

M. Vincent BRUNEAU soulève la question qu'un cas de la participation d'un bénévole à un déplacement, il devra être soumis à un contrôle d'honorabilité, du fait de la mise en présence de licenciés mineur(e)s.

M. Laurent PASCAUD rappelle qu'il existe la souscription possible à une licence exceptionnelle au tarif de 2 €.

M. Christophe DAVID BORDIER rappelle que pour la discussion du prêt d'un nouveau local pour la gestion administrative de notre association, dans le secteur de l'Aqualud car il est actuellement basé à Picquecailloux, et dans un état précaire, il faudra se rapprocher de la CAB. En effet, le terrain leur appartient.

L'ordre du jour étant terminé, le Président Clôture l'Assemblée Générale Ordinaire à 17 h 25 et offre un pot de remerciements à l'ensemble des personnes qui étaient présentes.

Compte rendu établi le 12 Décembre 2025.

Le Président

M. Philippe POU CET

La Secrétaire de séance

Mme Aurore GUIET